



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-183-1.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-183 SPÉCIFIANT LES MODALITÉS RELATIVES AU BON FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024, ses membres ont adopté le Règlement n° 2021-183-1.24 modifiant le règlement n° 2021-183 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement économique;

QUE ce règlement a pour objet de réduire la composition du comité de développement économique de 4 membres (3 élus plus le maire) à 3 membres (2 élus plus le maire) et de modifier le quorum en conséquence ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de mai 2024.

André Martel
Greffier-trésorier